

LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-LAURENT



LS - L. DEGUIRE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

56, RUE PRINCIPALE,  
VILLE ST-LAURENT, QUÉ.

ST-LAURENT, le 8 mars 1941.

Mr J.-Armand Dugas, N.P.,  
Secrétaire-trésorier du  
Comté de Jacques-Cartier,  
Ste-Geneviève, P. Qué.

Cher Monsieur,

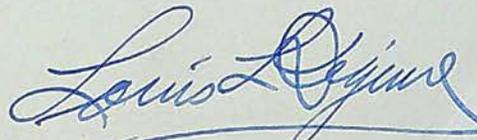
Vous trouverez ci-inclus copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal de cette municipalité à son assemblée régulière tenue le 3 du courant.

Auriez-vous l'obligeance de soumettre cette résolution à Messieurs les Maires de votre comté, à l'assemblée du mois de mars, pour qu'ils puissent, s'ils le désirent et si la chose n'a pas été faite, adopter une résolution à cet effet qui serait transmise à l'Honorable Ministre des Services nationaux de guerre ainsi qu'à votre Député.

Je vous saurais gré de me faire connaître la décision de votre conseil à ce sujet.

Veillez, cher Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Votre tout dévoué,



Secrétaire-trésorier.



Ste. Geneviève, le 12 avril 1941.

Me. Elphège Marier. C.R.M.P.  
132 St. Jacques Ouest,  
MONTREAL.

Monsieur,

Les membres du Conseil du Comté de Jacques-Cartier ont adopté, à leur dernière séance, une résolution dont vous trouverez copie, sous pli, laquelle ils vous demandent de bien vouloir prendre en considération.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Ste. Geneviève, le 12 avril 1941.

Honorable J.G. Gardener,  
Ministre de l'Agriculture,  
Edifice du Parlement,  
OTTAWA.

Monsieur,

Les membres du Conseil du Comté de Jacques-Cartier ont adopté, à leur dernière séance, une résolution dont vous trouverez copie, sous pli, laquelle ils vous demandent de bien vouloir prendre en considération.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Ste. Geneviève, le 12 avril 1941.

Me. Pierre Décary. Régistrare,  
132 St. Jacques Ouest,  
MONTREAL.

Monsieur,

Les membres du Conseil du Comté de Jacques-Cartier ont adopté, à leur dernière séance, une résolution dont vous trouverez copie, sous pli, laquelle ils vous demandent de bien vouloir prendre en considération.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Ste. Geneviève, le 12 avril 1941.

Me. Pierre Décary. Régistrare,  
132 St. Jacques Ouest,  
MONTREAL.

Monsieur,

Les membres du Conseil du Comté de Jacques-Cartier ont adopté, à leur dernière séance, une résolution dont vous trouverez copie, sous pli, laquelle ils vous demandent de bien vouloir prendre en considération.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.



Ottawa, 21 avril 1941.

M. Fernand Dugas,  
Secrétaire,  
Conseil du comté de Jacques Cartier,  
Ste-Geneviève,  
P.Q.

Monsieur,

En l'absence de l'Hon. M. Gardiner,  
j'ai bien reçu votre lettre du 12 avril, accompagnée  
du texte d'un voeu adopté à une réunion récente du  
Conseil du comté de Jacques-Cartier.

Les représentations qui font l'objet  
de ce voeu seront portées à la connaissance de  
Monsieur le Ministre à son retour au bureau.

Votre bien dévoué,

*D. M. Allan*  
D.M. Allan,  
Secrétaire particulier.



Chambre des Communes  
Canada

Ottawa, le 18 février 1942.

Monsieur Armand Dugas, N.P.,  
Ste-Geneviève de Pierrefonds,  
Qué.

Cher monsieur,

À la suite des représentations que j'ai faites au ministère des Services Nationaux de guerre en m'appuyant sur les résolutions reçues de la société d'agriculture Jacques-Cartier et de l'association des jardiniers-marais de la province de Québec l'honorable monsieur Thorson a décidé de nommer un représentant de l'Agriculture devant la Commission qui accorde les exemptions. Ce représentant pourra faire valoir devant la Commission les raisons qui justifieront les exemptions pour les fils de cultivateurs. Ce représentant doit être nommé incessamment.

Si des cas vous sont rapportés où des jeunes gens qui sont appelés sont absolument nécessaires sur la ferme, ils feront bien d'expliquer leur cas à ce représentant qui plaidera leur cause devant la Commission.

Je crois que cette modification dans le fonctionnement de la mobilisation sera de nature à rendre plus de justice à nos cultivateurs.

Bien à vous,

Elphège Marier, C.R.,  
Député de Jacques-Cartier.

EM/JB

le 30 mars 1942.

Me. Elphège Marier.C.R.M.P.,  
132 ouest, rue St. Jacques,  
MONTREAL.

Cher Monsieur,

J'ai communiqué à la dernière assemblée du Conseil du Comté de Jacques-Cartier votre lettre datée d'Ottawa, le 18 février dernier, relativement à l'exemption du service militaire pour les fils de cultivateurs.

Veillez croire que les membres de ce Conseil ont appris avec satisfaction les représentations de votre part auprès des Autorités Fédérales, et m'ont prié de vous remercier, et en même temps vous féliciter pour l'attention que vous portez à la classe agricole.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.



**Chambre des Communes  
Canada**

132 ouet, rue St. Jacques,  
Montréal, le 31 mars 1942.

M. J. Armand Dugas, N.P.,  
Ste. Geneviève,  
Cté de Jacques-Cartier,  
Qué.

Cher monsieur,

J'ai votre lettre du 30 mars 1942,  
me disant que vous avez soumis ma lettre du 18  
février aux membres du Conseil du comté.

Vous avez appris depuis, que grâce aux  
démarches faites par un grand nombre de députés, les  
fils de cultivateur qui étaient sur la ferme le 23  
mars dernier sont par le fait même exemptés.

Il est possible que quelques uns reçoivent  
des avis ces jours-ci parce que ces avis ont été  
préparés avant que l'ordre soit connu du Régistrare.

Si quelques uns de ces jeunes gens vont  
vous voir, vous pourrez leur dire de retourner leurs  
papiers à la commission avec une lettre signée par eux,  
déclarant qu'ils étaient sur la ferme le 23 mars et  
qu'ils sont des fils de cultivateur de bonne foi.

J'espère qu'ils ne seront plus troublés  
à l'avenir.

Votre tout dévoué,

ELPHEGE MARIER, M.P.

EM/JF

Province de Québec  
Municipalité du comté de Wolfe,

A une assemblée du conseil municipal du comté de Wolfe, tenue à Ham-Sud, au palais de justice, mercredi, le douzième jour du mois de mars, mil neuf cent quarante-un sous la présidence de monsieur J. Arthur Couture, maire de la paroisse de St-Joseph de Ham-Sud, et à laquelle il y avait quorum.

Il est dûment proposé, secondé et résolu à l'unanimité;-

Que ce conseil demande aux autorités Fédérales d'exempter de tout service militaire au moins un fils de cultivateur, qui travaille à l'exploitation de la ferme de son père, ainsi que le fils d'une veuve qui pourvoit seul à l'entretien de sa mère, de ses frères et soeurs. Nous considérons que c'est l'aide le plus efficace que nous pouvons apporter à la cause des Alliés, en permettant que les terrains ainsi exploités ne soient pas négligés, afin qu'ils puissent donner leur plein rendement en produits nécessaires au soutien des armées et de la population civile.

Vrai extrait du livre des délibérations du conseil de la Municipalité du comté de Wolfe.

Donat Manseau, secrétaire,  
Ham-Sud, P. Q.